

**Présentation d'un contre-projet à l'initiative populaire
« Pour le remboursement des soins dentaires »**

&

**Présentation d'un nouveau projet de loi en matière de prévention et
de prise en charge des frais dentaires (LSB)**

Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Vendredi 17 février 2017

Plan de l'intervention

1. Contexte historique
2. Fondement et motivation pour la création d'un nouveau dispositif
3. Initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires » et contre-projet constitutionnel du Conseil d'Etat
4. EMPL en matière de prévention en santé bucco-dentaire et de prise en charge des frais dentaires (LSB)
5. Calendrier et prochaines étapes

Historique

- **Mai 2010** : Postulat Dolivo et consorts « Pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de polycliniques dentaires régionales dans le canton »
- **Octobre 2013** : Question Hurni « Soins dentaires des petits Vaudois : où en est-on ? »
- **2013-2014** : rapport IUMSP sur la santé bucco-dentaire des jeunes de 0 à 18 ans et évaluation du dispositif en vigueur dans le Canton de Vaud
- **Juin 2014** : mise en consultation publique d'un avant-projet de loi du DSAS pour les enfants et les jeunes
- **Juillet 2014** : dépôt de l'initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires »
- **2015-2016** : analyse des résultats de la consultation et travaux d'élaboration d'un nouveau dispositif et d'un projet de loi par le CoPil DSAS (SSP, SASH, Médecin-dentiste conseil ACV, unité PSPS, SSO-VD)

Quels défis pour la santé bucco-dentaire ?

- Les pathologies bucco-dentaires sont largement répandues dans la population et surreprésentées parmi les populations vulnérables
- Origine multifactorielle:
 - bactéries, hygiène, alimentation, génétique...
 - vulnérabilités individuelles telles que l'état de santé général, l'atteinte de l'entourage (particulièrement en cas de carie précoce de l'enfance), les facteurs socio-économiques, l'accès aux soins...
- Risques en lien avec la santé générale
- Mobiliser la prévention pour une plus grande efficacité
- Coût à charge des individus et renoncement aux soins

Interactions problèmes bucco-dentaires & santé générale

Douleur, infections

Pathologies cardio-vasculaires

Infections respiratoires

Diabète

Prématurité

Malnutrition

Fragilisation globale

Troubles du sommeil, troubles de la concentration

Troubles des apprentissages...

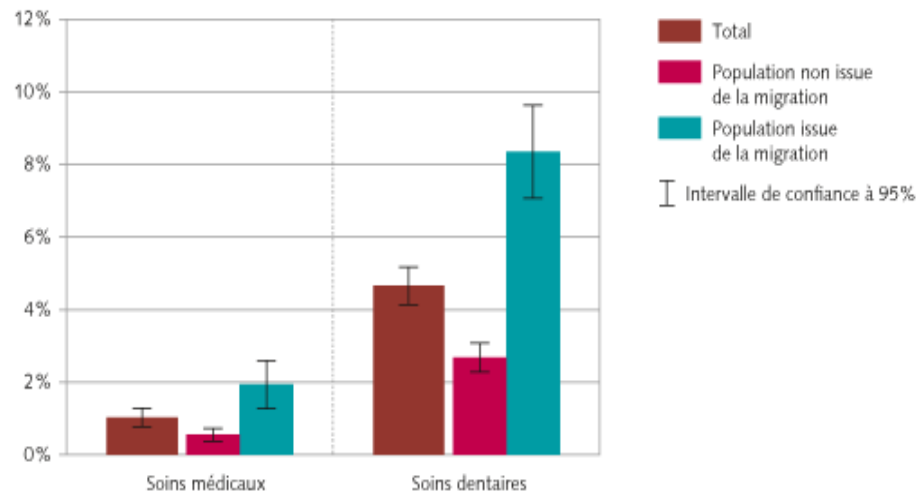


**La santé bucco-dentaire est étroitement liée à
l'état de santé général des patients**

Renoncement aux soins dentaires pour raison financière en Suisse

Les inégalités en matière de santé bucco-dentaire sont une réalité en Suisse, tout comme le renoncement aux soins pour des raisons financières.

Part de la population résidente permanente de 16 ans ou plus renonçant à des soins médicaux ou dentaires pour des raisons financières selon le statut migratoire, 2013



Source: Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2013 version 29.01.2015

© OFS

Résultats et recommandations pour les 0-18 ans rapport IUMSP (2013)

- **Mesures de prévention précoce à promouvoir :**
 - Avant la naissance et dès les premiers mois de vie
 - 1^{er} examen dentaire précoce à réaliser
- **Réflexions autour de la prophylaxie bucco-dentaire et du dépistage dentaire scolaire :**
 - Prophylaxie bucco-dentaire scolaire à harmoniser
 - DEPISTAGE SCOLAIRE ACTUEL ≠ CONTRÔLE DENTAIRE
- **Nécessité d'améliorer l'accès aux soins : aides financières disparates et insuffisantes**
 - Harmoniser et étendre le soutien financier au niveau cantonal

Initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires »

Demande la modification de la Constitution du Canton de Vaud :

- Assurance obligatoire pour les soins dentaires de base
- Dispositif de prévention
- Réseau de polycliniques dentaires régionales
- Financement par un prélèvement analogue à celui de l'AVS et par la politique sanitaire cantonale

Coût 150 à 300 millions CHF (si taux paritaire entre 0,5 et 1%)

Contre-projet constitutionnel du Conseil d'Etat

Art. 65b (nouveau) Santé bucco-dentaire

L'Etat et les communes favorisent la santé bucco-dentaire et mettent en oeuvre les mesures suivantes :

- assurer une promotion et une prévention efficaces en matière de santé et d'hygiène bucco-dentaires
- promouvoir et faciliter la prise en charge médico-dentaire par des dépistages et des examens dentaires réguliers et par un accès aux soins dentaires
- Les mesures sont destinées aux enfants, jeunes, personnes âgées et personnes en situation de handicap ou particulièrement vulnérables
- L'Etat prévoit des aides financières sous condition, couvrant les frais des traitements dentaires
- L'Etat peut promouvoir la couverture asséculoologique des enfants

**Projet de loi (LSB) et
exposé des motifs et projet de loi (EMPL)
proposé par le Conseil d'Etat**

Objectifs généraux du projet de loi

**Améliorer la santé bucco-dentaire,
en particulier des publics cibles**

**Favoriser la
promotion et la
prévention en
matière de
santé et
d'hygiène
bucco-
dentaires**

**Promouvoir
et faciliter
l'accès aux
examens
bucco-
dentaires
(EBD)**

**Améliorer
l'accès aux
soins
dentaires
par des
aides
financières
ciblées**

**Encourager
la
couverture
asséculo-
logique des
enfants**

Publics cibles du projet de loi

→ Personnes en situation de fragilité et de vulnérabilité :

Enfants et jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou personnes particulièrement vulnérables.

Volet enfants

Volet adultes

Volet « Soins à domicile et personnes hébergées en EMS/ESE »

Mesures « Enfants et jeunes jusqu'à 18 ans »

- **Promotion et prévention**
 - Précoce → pédiatres, gynécologues, entourage de l'enfant...
 - Harmonisée au niveau scolaire → socle minimal pour toutes les écoles du canton
 - Mesures d'informations supplémentaires ciblées sur les populations à risque, implication de médiateurs culturels

Mesures « Enfants et jeunes jusqu'à 18 ans »

- **Dépistages et examens bucco-dentaires**
 - Dépistage femme enceinte et enfant de 18 mois par le médecin de premier recours et si nécessaire, orientation vers le médecin-dentiste pour un examen bucco-dentaire complet
 - Examen bucco-dentaire complet de tous les enfants avant l'entrée à l'école
 - Examens bucco-dentaires gratuits, complets, bisannuels durant la scolarité (fréquence augmentée en présence d'un risque carieux augmenté)

Mesures « Enfants et jeunes jusqu'à 18 ans »

- **Remboursement des soins dentaires**
 - Prise en charge universelle à hauteur de **50%** des frais dentaires (hors orthodontie)

- **Promotion asséculoologique**
 - Information aux parents sur l'intérêt de contracter une assurance dentaire dès la naissance, en particulier visant la part non couverte par le dispositif (orthodontie et part à charge des parents pour les soins)
 - Incitation financière à la souscription d'une assurance dentaire dès la naissance

Mise en perspective avec d'autres cantons

- **Valais**
 - Dépistage annuel de tous les élèves scolarisés
 - Prise en charge universelle des frais dentaires jusqu'à l'âge de 16 ans à hauteur de 40%
 - Financement par les communes

- **Fribourg**
 - Le dépistage a été remplacé par des examens bucco-dentaires annuels complets durant la scolarité
 - Financement des examens bucco-dentaires et des soins par les parents, prise en charge possible sous condition de ressources

Mesures « Adultes »

- **Remboursement des frais dentaires importants sous condition de ressources**
 - Remboursement des frais dentaires excédant un seuil proportionnel au revenu, tenant compte de la fortune
 - Seuil fixé à 3% du revenu net, montant minimal 600 CHF
 - Montant maximal des frais annuels de 5000 CHF, soins pris en charge sur la base d'un référentiel cantonal des frais admis

Mesures « Soins à domicile et personnes hébergées en EMS/ESE »

- **Promotion et prévention**
 - Campagnes d'information
 - Renforcement de la formation en santé bucco-dentaire des professionnels de santé en EMS et des soins à domicile

Mesures « Soins à domicile et personnes hébergées en EMS/ESE »

- **Dépistages et examens**
 - Personnes suivies par les soins à domicile en âge AVS.
Dépistage par le personnel infirmier et orientation vers un médecin-dentiste pour examen bucco-dentaire complet si nécessaire
 - Personnes hébergées en EMS/ESE : examen bucco-dentaire complet à l'entrée en institution puis suivi régulier

- **Remboursement des soins dentaires**
 - Cf mesure « adultes »

Coûts du dispositif

- **Volet « Enfants et jeunes »**
Examens bucco-dentaires, prévention, aides financières, promotion assécurologique :
17.4 mios
- **Volet « Adultes »**
Aides financières :
16,5 mios
- **Volet « soins à domicile + personnes hébergées en EMS/ESE »**
Examens bucco-dentaires et prévention :
1,9 mios

Total coûts des mesures : environ 35,8 mios
(hors coûts administratif 7%)

Coût total du dispositif: env. 38 mios (plein déploiement 2021)

Financement du dispositif

- **Taxe cantonale sur les boissons sucrées (max. 0,30 CHF/litre)**
18 mios
- **Relèvement cotisation salariés et indépendants (max. 0,06%) (y compris effet fiscal net)**
18 mios
- **Participation des communes (idem actuellement)**
1,8 mios

Total sources de financement : env. 38 mios (*hors participation des tiers, effet de la subsidiarité des assurances et sans compter les économies attendues*)

Pourquoi une taxe sur les boissons sucrées ?

- Risques sanitaires avérés: caries, obésité, diabète...
- Consommation élevée chez les jeunes
- Prise rapide et facile de grande quantité de sucre
- Faible valeur nutritive
- Fréquemment associée à un pH acide, cause d'érosions dentaires
- Recommandations OMS

Recommandations de l'OMS

- **Mars 2015 : l'OMS appelle les pays à réduire l'apport en sucres chez l'adulte et l'enfant à moins de 10% de la ration énergétique totale ; une réduction à moins de 5% serait encore meilleur pour la santé (soit 25 grammes env. par jour)***
- **Octobre 2016 : l'OMS publie un nouveau rapport recommandant aux pays d'instaurer des taxes sur les boissons sucrées** pour faire baisser la consommation de ces produits et faire reculer le nombre de cas d'obésité, de diabète de type 2 et de carie dentaire

*Entre 25 et 50 gr de sucre pour 5 dl de boisson sucrée (type thé froid ou soda)

Taxe sur les boissons sucrées à l'étranger

France, Belgique, Royaume-Uni, Finlande, Hongrie, Mexique, Inde, Chili...

Un nombre croissant de villes américaines adoptent des taxes sur les boissons sucrées :

- Berkeley, San Francisco, Oakland, Albany (Californie)
- Philadelphie (Pennsylvanie)
- Boulder (Colorado)

Fonctionnement de la taxe sur les boissons sucrées (art. 31 LSB)

- Boissons sucrées = toutes les boissons sans alcool et contenant tout type de sucre ajouté. Le Conseil d'Etat précise cette définition ; il peut prévoir des exceptions
- Prélèvement auprès de toute entreprise qui *distribue* des boissons sucrées sur le territoire cantonal (distributeur) à une entreprise pratiquant la vente de détail aux consommateurs (détaillant)
- Lorsqu'un distributeur ne peut pas être identifié ou qu'il est situé en dehors du territoire suisse, la taxe est prélevée auprès du détaillant qui acquiert des boissons sucrées
- Le Conseil d'Etat fixe la limite de volume en litres en-dessous de laquelle la taxe n'est pas prélevée
- Le montant de la taxe peut s'élever au maximum à CHF 0.30 par litre. Ce montant peut être différencié en fonction de la teneur en sucre des boissons concernées

Calendrier

- **15 février 2017** : adoption du paquet « soins dentaires » par le Conseil d'Etat
- **mars-avril 2017** : traitement en commission parlementaire
- **mai-juin 2017** : traitement au Grand Conseil (*délai : 20 juin 2017*)
- **28 juin 2017** : décision du Conseil d'Etat sur la liste des objets cantonaux soumis à votation
- **25 juillet 2017** : adoption par le Conseil d'Etat de la brochure de votation et de l'arrêté de convocation
- **24 septembre 2017** : date de la votation populaire